

N/REF : 24/07/2025 15H48 C:025730 I:34983
V/REF : 22349/4113-FEVR18/5834
V/Email reçu le Jeudi 24/07/2025 a 15H48

PLURALIS
Le Foyer de l'Isere
21-23 BOULEVARD MARECHAL FOCH
38030 GRENOBLE CEDEX 2

IMMEUBLE : CITE 18 FEVRIER
110 AVENUE DU 8 MAI 1945
38220 VIZILLE

St Martin-H, le 06 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE DU 8 MAI 1945 VIZILLE
CITE DU 18 FEVRIER
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE RESEAU EP
Donneur d'ordre : Mme G. BARBIER-NEYRET

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 29/07/2025 A 14H30
INTERVENTION DEPUIS LA RESIDENCE
MONSIEUR ROBERT N'EST AU COURANT DE RIEN
MERCI DE NOUS DONNER PLUS D'EXPLICATION
DOIT-ON INTERVENIR SUR UNE GRILLE EAUX PLUVIALES
OU COLLECTEUR

LE 04/08/2025 A 13H45
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
DEBOUCHAGE ET POMPAGE DU RÉSEAU EAUX PLUVIALES SUR LES DEUX REGARDS
PRESENCE IMPORTANTE DE TERRES ET DE RACINES
REPLI MATERIEL

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 05/08/25 a 10H02 Mme N BRITES
FF LCOMPTER Email envoyé le 31/07/25 a 09H39 Mme N BRITES

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff déplacement sans intervention	2	54,62	54,62
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	3	180,44	270,66
TOTAL H.T.				325,28
T.V.A. a 10,00%				32,52
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>357,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN